



FÉDÉRATION CONGOLAISE DE FOOTBALL
MEMBRE DE LA FIFA, DE LA CAF ET DE L'UNIFFAC

LIGUE NATIONALE DE FOOTBALL DES JEUNES
' LINA-FJ '

AVIS D'HOMOLOGATION N°07/CH/ U17/ZB/LINA-FJ

Saison sportive 2023-2024

MATCH N°36 DU SAMEDI 25/05/2024 à 08 H : AS OTOHO vs JST : 2- 2

Commissaire : KAYATH

Arbitre central : SITTA Charmeux

Arbitre assistant 1 MONEKENE

Arbitre assistant 2 : BATAMIO

Quatrième Officiel : LOUBANDA

BUTS :

AS OTOHO : EBVOUNDI Evrard (3) 52^e et MOUZHY Bonheur (18) 58^e un (1) but chacun.

JST : NGIUE Emmanuel (20) 23^e et ETOUMOU Beni (11) 76^e un (1) but chacun.

AVERTISSEMENTS

AS OTOHO : NGOKABA Diken (14) et EBVOUNDOU Evrard (3), tous deux pour comportement antisportif.

JST : LESSIA Lex (9), pour comportement antisportif.

SANCTIONS :

AS OTOHO : L'équipe paie une amende de Dix mille (10 000) frs CFA. Article 123, payable avant le prochain match.

JST : L'équipe paie une amende de cinq mille (5 000) frs CFA. Article 123, payable avant le prochain match.

HOMOLOGATION

Match homologué sur le résultat acquis sur le terrain soit deux (2) buts partout.

MATCH N°37 DU SAMEDI 25/05/2024 à 10H : ETOILE DU CONGO vs AS VEGAS : 1- 0

Commissaire : KAYATH Omer

Arbitre central : LOUBANDA

Arbitre assistant 1 : BATAMIO

Arbitre assistant 2 : WALEMBO

Quatrième Officiel : SITTA Charmeux

BUTS :

ETOILE DU CONGO : SANGARE (10)82^e, un (1) but.

AVERTISSEMENTS

ETOILE DU CONGO : SANGARE (10) et MOLEKE Destin (17), tous deux pour comportement antisportif.

EXPULSION

AS VEGAS : NGUEMPIO Veriche (18), pour propos injurieux à l'endroit des officiels.

SANCTIONS :

ETOILE DU CONGO : L'équipe paie une amende de Dix mille (10.000) Frs. Article 123, payable avant le prochain match.

AS VEGAS : L'équipe paie une amende de dix mille (10 000) Frs. Article 124, payable avant le prochain match.

HOMOLOGATION

Match homologué sur le résultat acquis sur le terrain soit un (1) buts à zéro en faveur de L'ETOILE DU CONGO.

MATCH N°38 DU DIMANCHE 26/05/2024 à 09H : AS JUK vs FC KONDZO :1 - 0

Commissaire : KAYATH Omer

Arbitre central : MBAYA Lewis

Arbitre assistant 1 : LOUBELO Grace

Arbitre assistant 2 : BATAMIO Olivier

Quatrième Officiel : LOUNDOU Roger

BUTS :

AS JUK : DUCAT Iliade (11) 84'un (1) but.

AVERTISSEMENTS

AS JUK : GHABOU Prince (9) et NGOHI SENGA, tous pour comportement antisportif.

FC KONDZO : MPASSI Urbin (9) et EYOUKOU Alain (15), tous pour comportement antisportif.

SANCTIONS :

AS JUK : L'équipe paie une amende de dix mille (10 000) frs CFA. Article 123, payable avant le prochain match.

FC KONDZO : L'équipe paie une amende de dix mille (10 000) frs CFA, Article 123, payable avant le prochain match.

HOMOLOGATION

Match homologué sur le résultat acquis sur le terrain soit un (1) buts à zéro (1) en faveur de l'équipe AS JUK.

MATCH N°39 DU DIMANCHE 26/05/2024 à 10H : DIABLES NOIRS vs AS BNG : 2 - 1

Commissaire : KAYATH Omer
Arbitre central : LOUNDOU Roger
Arbitre assistant 1 SAMBA Klen
Arbitre assistant 2 : WALEMBO Ulrich
Quatrième Officiel : KIESSE Richard

BUTS :

DIABLES NOIRS : MIKONIO Loïc (10)19^e et NZAOU Duchel (9)23^e un (1) but chacun.
AS BNG : BIABOUNA Rolvie (9)02^e, un (1) but.

AVERTISSEMENTS

AS BNG : ITOUA Celeste (5)27', pour comportement antisportif.

SANCTIONS :

AS BNG : L'équipe paie une amende de cinq mille (5 000) frs CFA. Article 123, payable avant le prochain match.

HOMOLOGATION

Match homologué sur le résultat acquis sur le terrain soit deux (2) buts à un (1) en faveur de l'équipe de DIABLES NOIRS.

MATCH N°40 DU DIMANCHE 26/05/2024 à 12H : CARA vs INTER CLUB : 1 - 1

Commissaire : KAYATH Omer
Arbitre central : LOUBELO
Arbitre assistant 1 MONEKENE
Arbitre assistant 2 : ETOLO
Quatrième Officiel : LOUNDOU Roger

BUTS :

CARA : NGANZIAMI Mosso (13)75^e, un (1) but.
INTER CLUB : TSEKE Eric (10)53^e, un (1) but.

AVERTISSEMENTS

CARA : BILEKO Herman (12), pour comportement antisportif.
INTER CLUB : TSEKE Eric (10), MIEKOZI E (5) et MISSIDHY P (17), tous pour comportement antisportif.

SANCTIONS :

CARA : L'équipe paie une amende de cinq mille (5 000) frs CFA. Article 123, payable avant le prochain match.

INTER CLUB : L'équipe paie une amende de quinze mille (15 000) frs CFA. Article 123, payable avant le prochain match.

HOMOLOGATION

Match homologué sur le résultat acquis sur le terrain soit un (1) buts partout.

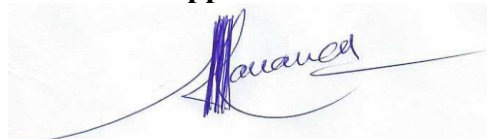
CLASSEMENT A L'ISSUE DE LA 7^{ème} JOURNEE

Rang	Equipes	Points	Matches				Buts		
			J	G	N	P	M	E	DB
1	DIABLES - NOIRS	16	7	5	1	1	16	10	+6
2	AS OTOHO	14	7	4	2	1	17	12	+5
3	JST	12	7	3	4	1	14	11	+3
4	JUK	10	7	3	1	3	8	8	00
5	CARA	08	7	3	1	3	13	13	00
6	BNG	09	7	3	0	4	10	13	-3
7	INTER CLUB	08	7	2	2	3	11	9	+2
8	AS VEGAS	08	7	2	2	3	10	8	+2
9	ETOILE DU CONGO	07	7	2	1	4	6	14	-8
10	FC KONDZO	04	7	1	1	5	9	16	-7

Fait à Brazzaville, le 30 Mai 2024

Pour la Commission d'Homologation

Le Rapporteur



Lycha Cabrel MOUANGA MALONGA

Le Président



Charles BANDZA MALONGA